

Régularisez votre compte étape par étape

Je reçois mon relevé de dette

2 situations
à distinguer:



Je paie mes cotisations

sur mon espace en ligne
Connectez-vous sur urssaf.fr



Télépaiement

Adhérez au télépaiement
ou ajoutez un compte bancaire,
connectez-vous à votre compte en ligne
via le menu **Mon profil** > **Moyens de paiements**
> **Gérer les coordonnées bancaires.**

Je rencontre des difficultés financières

je demande un délai de paiement
à partir de mon espace en ligne
Connectez-vous sur urssaf.fr

Depuis la Messagerie « Nouveau message »,
sélectionner > « Un paiement »
> « Demander un délai de paiement ».



Besoin d'aide ?

Consultez notre guide dédié

« Guide pas-à-pas :
demander un délai de paiement »



À défaut de régularisation de votre situation dans un délai d'un mois,
nous pourrions engager des actions pour recouvrer les sommes dues.



Vous ne disposez pas encore de compte en ligne ?

Vous pouvez en créer un facilement,
en quelques clics seulement sur urssaf.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
sur les relances Urssaf

